

Chez nos voisins

2. L'Italie sur le chemin du fédéralisme

Suite de notre tour d'Europe sur le poids des régions chez nos voisins. Après la Grande Bretagne hier, zoom sur l'Italie. La parole au sociologue angevin Albrecht Sonntag*.

Du régionalisme italien, on retient surtout les agissements de la Ligue du Nord, mouvement qui revendique l'indépendance de la « Padanie » (un nom inventé en référence à la plaine du Pô en Italie du Nord) et qui a surtout fait parler de lui pour ses déclarations xénophobes à répétition. Son séparatisme affiché ne l'a cependant pas empêché de faire alliance avec Silvio Berlusconi et de rentrer ainsi au gouvernement central.

Sur le plan administratif, la « Padanie » ne correspond à aucune réalité. Ce qui existe réellement, ce sont les vingt « regioni », dont cinq datent des années d'après-guerre et sont dotées d'un statut privilégié (il s'agit des régions périphériques du Val d'Aoste, du Trentin-Haut-Adige, de la Sardaigne, de la Sicile et du Frioul-Vénétie julienne). Les quinze autres ont été créés dans les années 70, et ce n'est que depuis 1999 que leurs élus sont désignés au suffrage direct.

Depuis dix ans, les pressions en faveur d'une décentralisation plus volontariste se sont intensifiées. D'un côté, le gouvernement central est de plus en plus montré du doigt pour son inefficacité notoire et son instabilité légendaire ; de l'autre côté, les régions prospères du Nord sont de plus en plus ouvertement réticentes à transférer des sommes considérables vers le Sud au nom de la solidarité nationale. Il n'est d'ailleurs pas difficile de déceler des objectifs très basement matérialistes derrière les

grands discours identitaires des partisans de la Ligue du Nord.

Pour éviter un scénario à la tchécoslovaque – une séparation à l'amiable faute de volonté de solidarité suffisante – la réponse de l'État italien a été pour le moins originale. Plutôt que de définir en détail les compétences attribuées aux régions, la constitution renverse désormais la logique en précisant simplement les domaines réservés de l'État central et en laissant tout ce qui n'en fait pas partie aux autorités régionales.

On peut se demander cependant si cette décentralisation pourra tenir ses promesses. Il est peu probable que le transfert des compétences ait pour

conséquence automatique de réduire l'appareil bureaucratique de l'État central et de rendre les gouvernements régionaux plus responsables. Sans même parler de ces régions gangrenées par le crime organisé où la réforme risque d'affaiblir l'État encore plus. Mais on peut aussi espérer que les régions sauront saisir cette chance et qu'une émulation saine remplacera les discours séparatistes.

Albrecht SONNTAG

* Titulaire de la chaire Intégration européenne à l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA).